CONSEIL MUNICIPAL
du 3 novembre 2025
LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 27 octobre 2025, s'est réuni le lundi 3 novembre 2025 à 20h00, salle du conseil municipal, en mairie du Tablier.

Acquisition d'un véhicule utilitaire
2025-11-59
Le conseil municipal, après discussion et délibération, à l'unanimité des membres présents, décide :

*le conseil municipal valide la proposition du garage Aunis Pro'Auto situé à Mortagne s/Sèvre, pour l'acquisition du véhicule Mercedes Citan, immatriculation DZ-119-NQ, d'un montant de 7 874.33€HT soit 9 372.66€TTC,

*le conseil municipal autorise Madame la Maire à signer tous les documents y afférents.

Mairie – projet de rénovation diagnostics charpente, gros œuvre et relevé topographique
2025-11-60
Madame la maire explique que dans le cadre du projet de rénovation énergétique de la mairie et avant d'envisager les travaux, des études diagnostic doivent être réalisées sur la charpente et sur le gros œuvre. Les architectes ont également demandé un relevé topographique de la mairie.

Madame la maire présente les devis :
-Société ECTS : étude diagnostic charpente, d'un montant de 2 975.00€HT,
-Société SERBA : vérification du gros œuvre, support de charpente, d'un montant de 450.00€HT,
-Géouest : relevé topographique de la mairie, d'un montant de 1 989.66€HT

Après discussion et délibération,
*le conseil municipal valide les devis suivants :
-Société ECTS : étude diagnostic charpente, d'un montant de 2 975.00€HT,
-Société SERBA : vérification du gros œuvre, support de charpente, d'un montant de 450.00€HT,
-Géouest : relevé topographique de la mairie, d'un montant de 1 989.66€HT

*le conseil municipal autorise Madame la Maire à signer tous les documents y afférents.

Salle du foyer rural : projet d'extension
2025-11-61
Madame la maire explique que la salle du foyer rural manque de stockage et de vestiaire pour le personnel de la restauration scolaire.

Une extension à l'arrière du bâtiment pourrait être envisagée. Plusieurs entreprises ont été contactées.
Madame la maire présente les devis :

Aménagement salle du foyer rural

MT Maçonnerie 85310 Nesmy	LR BOIS 85000 La Roche s/Yon	Vendée Extension et Vendée Reno 85170 Bellevigny
16 698,82€ HT	17 563.54€ HT	29 558,72€ HT

Après discussion et délibération, le conseil municipal valide le devis suivant :
-MT Maçonnerie, ZA le Chaillot, 85310 Nesmy d'un montant de 16 698.82€ HT,
-Le conseil municipal autorise Madame la Maire à signer tous les documents y afférents.

Sécurisation de la rue du fief de bris, demande d'une subvention au titre du fonds de concours de La Roche-sur-Yon Agglomération en faveur des modes de déplacements doux
2025-11-62
Madame la maire propose de solliciter le fonds de concours de La Roche s/Yon Agglomération au titre des modes de déplacements doux.

Elle présente les devis des différentes entreprises sollicitées :

ATLANROUTE 85170 Le Poiré s/Vie	COLAS 85000 La Roche s/Yon
31 322.86€ HT	17 050.00€ HT
37 587.43€ TTC	20 460.00€ TTC

Après discussion et délibération, le conseil municipal valide le devis suivant :
-COLAS, 85000 La Roche s/Yon, d'un montant de 20 460€ TTC

Madame la maire présente le plan prévisionnel de financement des travaux d'aménagement de cheminements doux :

DEPENSES TTC	**RECETTES**	
Coût de l'opération Création d'un trottoir rue du Fief de bris, à partir de l'abri bus rue du foyer jusqu'au trottoir de l'impasse du Pré Merlan	**Fonds de concours Agglomération 50%**	8 551.87€
	ETAT - F.C.T.V.A (16,404%)	3 356.26€
	Autofinancement	8 551.87€
	TOTAL	**20 460.00€ TTC**

Participation au financement de la protection sociale complémentaire (PSC) volet «*santé* »
2025-11-63
LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

Article 1 : la collectivité participera au financement des contrats individuels labellisés de protection sociale complémentaire en matière de santé à hauteur de 15 euros par mois et par agent, quelle que soit sa quotité de travail. L'agent devra produire un justificatif de cette labellisation chaque année.

Article 2 : les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

Article 3 : La Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Ile Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de son affichage ou de sa publication. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Subvention à l'association Classe Nature Ecole Primaire F.Dolto, St-Florent-des-bois, 85310 Rives de l'Yon, année scolaire 2024/2025
2025-11-64
Après délibération, le conseil municipal décide de participer financièrement à ce projet de l'année scolaire 2024/2025 pour les enfants domiciliés au Tablier et ayant participé au séjour, à hauteur de :
- 7.00€ par jour et par enfant domicilié au Tablier.

L'intégralité des délibérations et des débats seront retranscrits dans le procès-verbal de la séance.